



République française

Commune d'Epiails-Rhus (Val d'Oise) COMPTE RENDU de séance du Conseil municipal du 07 avril 2025 à 20h30

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, à vingt heure trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Brahim Moha, Maire.

&

Etaient présents : Brahim MOHA, Maire, Dominique LOIZEAU, Angelo NORIS, adjoints au Maire, Philippe PELLÉ, Brigitte FESSY, Sylvia DURAND, Véronique PARENT, Eric SAUVE, Emilie VALETTE, Christian BOUCLY.

Absents représentés : Carine ANNEQUIN pouvoir à Angelo NORIS, Christian SCHMUTZ pouvoir à Dominique LOIZEAU, Eric CATHELINAUD pouvoir à Eric SAUVE, Elodie HARDY pouvoir à Emilie VALETTE, Maëva RESSOUCHES pouvoir à Brigitte FESSY.

Le quorum est atteint.

M. Le Maire demande si le Conseil Municipal est d'accord pour ajouter à l'ordre du jour le remboursement des frais de mise en fourrière animal par les propriétaires. Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité pour ajouter cette délibération aux votes du jour.

Madame Silvia DURAND a été désignée secrétaire de séance.

Le Maire rappelle les points du PV du conseil municipal du 19 décembre 2024 pour approbation. Mme FESSY indique que les modifications concernant le terrain de pétanque n'ont pas été prises en compte mais ne souhaite pas en rediscuter.

Vote : 1 abstention (Brigitte FESSY) et 14 voix POUR

Le Maire rappelle les points du PV du conseil municipal du 13 février 2025 pour approbation.

Vote : POUR à l'unanimité

Monsieur le Maire rappelle les points à l'ordre du jour.

1) Approbation du Compte de Gestion 2024 du Trésorier

M. Le Maire rappelle que le compte de gestion correspond aux comptes de la commune validés par la Trésorerie. Au 1^{er} janvier 2026 il y aura un CFU : compte financier unique. Celui-ci regroupera le Compte de Gestion de la Trésorerie et le Compte Administratif présenté par la commune. La commune d'Epiails-Rhus sera en CFU en 2026.

Les résultats budgétaires pour le compte de gestion sont les suivants :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 483 519,75 €

Recettes : 564 410,17 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 590 045,74 €

Recettes : 652 165,59 €

Résultats de clôture de l'exercice 2024 : 298 464,19

Vote : POUR à l'unanimité

2) Approbation du Compte Administratif 2024

Le compte administratif correspond aux comptes de la Mairie qui sont en cohérence avec ceux de la Trésorerie.

FONCTIONNEMENT

- Recettes :	564 410,17 €
- Dépenses :	483 519,75 €
- Excédent de l'exercice :	80 890,42 €
- Excédent antérieur reporté :	201 079,87 €
- Résultat de clôture 2024 :	281 970,29 €

INVESTISSEMENT :

- Recettes :	652 165,59 €
- Dépenses :	590 045,74 €
- Résultats de l'exercice :	62 119,85 €
- Solde d'exécution reporté :	- 45 625,95 €
- Résultat de clôture 2024 :	16 493,90 €

Résultat global : + 298 464,19 €

M. Le Maire indique que la totalité des subventions de la rue Saint Didier n'ont pas encore été versées. Elles le seront en 2025.

L'excédent de fonctionnement et d'investissement donne un résultat global de + 298 464,19 € que l'on retrouve au compte de gestion.

Le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Dominique LOIZEAU prend la présidence pour procéder au vote.

VOTE : POUR : 14 voix (Le Maire ne participe pas au vote)

2) Affectation des résultats

Résultats exercice 2024

- Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2024 : + 80 890,42 €

- Section d'investissement

Résultat de l'exercice 2024 : + 62 119,85 €

Restes à réaliser (Dépenses - recettes Invest) : + 9.000,00 €

Le maire propose de mettre cet excédent comme suit :

- 281 970,29 € au compte R002 – excédent antérieur reporté
- 16 493,90 € au compte R001 – Solde d'exécution d'investissement reporté

VOTE : POUR à l'unanimité

4) Vote du taux des taxes

L'Etat a augmenté les bases foncières de 1,7%. Le Maire propose que la commune n'augmente pas ses taxes. Elles sont maintenues comme suit :

Taxe habitation :	9,44%
Taxe foncier bâti :	35,51%
Taxe foncier non bâti :	63,47%

La taxe du foncier bâti est liée à la réforme de la taxe locative. La Taxe du Département est reportée sur la taxe communale.

VOTE : POUR à l'unanimité

5) Subvention communale aux associations et au CCAS

Ces subventions sont accordées sur demande des associations :

Epiais de Vigne	300,00 €
Les amis de l'Ecole des Bosquets	300,00 €
Epiais-Rhus à la Recherche de son Passé	100,00 €
Délégation Départementale de l'Education Nationale (2023 et 2024)	80,00 €
Dirap	100,00 €
Ligue contre le cancer	100,00 €
Coderando 95	<u>200,00 €</u>

Total 1.180,00 €

Concernant le CCAS, le Maire propose une augmentation de 1000 € par rapport à 2024 passant la participation de 7000 € à 8000 €. Il y a de plus en plus de demande de carte de bus (participation annuelle). Les demandes de bons de chauffage ne se réduisent pas non plus. Et cela laisse un budget plus important pour le colis et la sortie des aînés.

M. Pellé rappelle que, hormis l'augmentation de l'an dernier, il n'y a pas eu d'augmentation depuis très longtemps. Cela est donc cohérent d'augmenter également cette année.

VOTE : POUR à l'unanimité

6) Participation communale aux syndicats et organismes divers

Les participations suivantes sont obligatoires :

Participation (au nombre d'habitants)

Parc Naturel du Vexin français	3 115,00 €
SI des collèges	4 680,00 €
SMGFAVO	240,00 €
SIERC	187,20 €
SIARP	395,37 €

Participation pour les travaux

SIARP	1 976,57 €
(Entretien des ouvrages/pluviales)	
TOTAL ARTICLE 65568	10 594,14 €

Le Maire précise que le SIERC participe à l'enfouissement à hauteur de 70%. Le reste à charge de la commune est de 30% HT.

Mme FESSY demande ce qui doit encore être enterré.

M. Le Maire indique qu'il reste aussi la sortie de rue en direction de Theuville. Cet enfouissement n'est pas prévu pour le moment, et sera vu avec la SICAE. Nous programmons pour 2026 le dernier enfouissement de la commune de l'entrée de Rhus jusqu'aux deux habitations après le cimetière.

VOTE : POUR à l'unanimité

7) Présentation des indemnités des élus

Présentation des indemnités auprès du Conseil Municipal.

Montant d'indemnité brute :

- Maire pour la commune :	19 878,48 €
- Maire pour le SMIRTOM (président) :	14 565,96 €
- Adjoint 1 ; Carine ANNEQUIN :	5 277,96 €
- Adjoint 2 : Dominique LOIZEAU :	5 277,96 €
- Adjoint 2 : Dominique LOIZEAU pour la source de Berval :	3 159,48 €
- Adjoint 3 : Angelo NORIS :	5 277,96 €

8) Vote du budget primitif 2025

Ce budget a déjà été présenté et discuté lors de la commission finances du 31 mars 2025.

FONCTIONNEMENT :

Dépense de fonctionnement :

Charges à caractère général :	366 500 €
Charges de personnels et frais :	283 000 €
Virement de la section invest :	45 677,17 €
Dotations (amortissement...) :	4 801,80 €
Autres charges (indemnités fonctions, formation, cotisations...) :	98 122,91 €
Charges financières (intérêts) :	13 553,81 €
Charges spécifiques :	1 000 €
TOTAL :	812 655,69 €

Recette de fonctionnement :

Résultat de fonctionnement :	281 970,29 €
Atténuation des charges :	100 €
Produits services (concessions, périscolaire...) :	30 350 €
Impôts et Taxes :	44 728,80 €
Fiscalité locale (notifiée par le FISC) :	381 267 €
Dotations et participations (aides de l'Etat, DGF, FCTVA...) :	44 139,61 €
Autres produits de gestion (loyers...) :	30 000 €
Produits financiers :	100 €
TOTAL :	812 655,69 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement :

Emprunts : 26 782,68 €

Immobilisation corporelles (matériel...) : 97 500 €

Sont inclus dans ce montant les travaux de toiture de l'Eglise, la pose d'un adoucisseur aux logements du Colombier... à hauteur de 77 000 €.

TOTAL : 124 282,68 €

Recettes d'investissement :

Solde reporté : 16 493,90 €

Virement section fonctionnement : 45 677,17 €

Amortissements, subventions... : 4 801,80 €

Dotations, fonds divers : 17 309, 81 €

Subvention d'investissement : 40 000 €

M. Le Maire rappelle que ce dernier montant correspond aux subventions de la rue Saint Didier qui n'ont pas encore été versées. Cela réduit l'excédent 2024.

TOTAL : 124 282,68 €

Le budget proposé prend en compte les élections.

Les subventions départementales notamment vont être revues fortement à la baisse : de 30% elles sont passées à 15%. Cela devrait revenir à la normale sur le long terme. Les projets de rénovation de la rue St Jean à Rhus sont donc en attente selon l'évolution de ces subventions.

M. Pellé souhaite s'abstenir dans la continuité de son vote contre de l'an passé. Il estime que la toiture de l'église doit être prévue dans sa totalité.

M. Le Maire rappelle que le département et la région subventionnent si la DRAC subventionne également. La DRAC a subventionné le diagnostic ce qui supprime toute demande de subvention de grosses dépenses pour l'église. La toiture dans sa globalité ne serait donc pas subventionnée.

En attendant que le diagnostic donne son verdict, les travaux urgents sont subventionnables en tant que réparation.

Mme FESSY dit que l'argent mis dans le diagnostic aurait dû être mis dans les travaux de l'église.

M. Le Maire rappelle que le diagnostic permettra d'avoir une vision d'ensemble et est indispensable à une rénovation totale de l'Eglise.

M. Pellé précise que les travaux sont urgents et qu'il aurait été plus simple de passer la toiture dans les travaux d'urgences.

M. Noris indique qu'il y aura toujours des travaux d'urgence.

M. PELLÉ dit qu'il n'a pas été invité aux réunions et qu'il aurait pu faire ses remarques.

Mme Fessy souhaite également s'abstenir face à ces éléments et y intègre son pouvoir de Mme Ressouches.

VOTE : 3 abstentions de la part de Philippe PELLÉ, Brigitte FESSY et Maëva RESSOUCHES (par pouvoir à Brigitte FESSY)

12 voix POUR

9) Demande de subvention pour des travaux urgents sur la toiture de l'Eglise

Demande d'autoriser le Maire à faire des demandes de subventions au CDVO, la DRAC, la Région IDF pour des travaux urgents de toiture de l'Eglise pour un montant sur devis de 33 655,41€ HT – 40 386,49 € TTC

M. PELLÉ précise que ces travaux avaient été identifiés et qu'ils auraient déjà dû être fait.

VOTE : POUR à l'unanimité

10) Demande de subventions pour des travaux sur le mur du cimetière d'Epiais

Demande d'autoriser le Maire à faire des demandes de subventions au CDVO, la DRAC, le PNRVF, la Région IDF pour des travaux sur le mur du cimetière pour un montant sur devis de 41 837 HT – 50 204,40€ TTC

M. SAUVE demande ce qui va être fait. M. Le Maire indique que cela doit être refait à l'identique comme le préconise le PNRVF et selon prescriptions de l'architecte des bâtiments de France.

M. PELLÉ demande que ces subventions soient posées sur 2 ans afin d'avoir une subvention plus importante.

M. Le Maire indique qu'on sera aux 80% de 50 000€ de la part de la région et du CDVO que cela soit présente une fois ou non. Donc cela revient au même. M. PELLÉ n'avait pas cette précision.

M. Le Maire précise qu'une demande de dérogation a été accordée par le préfet pour atteindre une subvention à hauteur de 87,5 % la dernière fois.

Cette dérogation est possible car ce sont des réparations. Pas pour une rénovation de toute la toiture. La DRAC avait refusé un devis d'il y a 3-4 ans de 120 000€ de la Nef de la toiture. La DRAC voulait un diagnostic global de toute la toiture avant de subventionner des travaux.

VOTE : POUR à l'unanimité

11) Projet de Convention Territoire Global CCSI (CTL)

M. Le Maire présente le projet. Il explique que la CCSI demande un vote de délibération pour la signature d'une convention. Le contrat territoire global (CTL) permet de continuer de faire fonctionner les différentes offres (accueil jeune public...). Toutes les communes sont d'accord avec cette convention.

En cas de refus de délibérer à ce sujet, pour une nouvelle structure qui se développerait sur le territoire, la commune non-signataire ne bénéficiera pas de l'ensemble des subventionnements possibles.

VOTE : POUR à l'unanimité

12) Remboursement des frais de mise en fourrière animale par les propriétaires

Les frais de mise en fourrière animale seront remboursés à la commune par le propriétaire de l'animal contrevenant et ce, par l'émission d'un titre de recettes dont le montant sera équivalent aux frais supportés par la collectivité pour la mise en œuvre de la procédure de mise en fourrière (capture, ramassage, transfert...).

M. PELLÉ trouve dommage que la fourrière ne fasse pas directement payer les propriétaires au moment de la récupération des animaux.

M. SAUVE demande s'il existe un prix fixe. M. Le Maire précise que cela se fait au cas par cas.

VOTE : POUR à l'unanimité

Questions diverses :

APPEL D'OFFRE POUR UN CONTRAT DE PRESTATION DE RESTAURATION SCOLAIRE SUITE A L'ÉCHÉANCE DE CELUI EN COURS :

La commune doit lancer un appel d'offre pour renouveler ou changer de prestataire de cantine. Nous sommes arrivés à échéance du contrat d'un an renouvelable 2 fois.

M. PELLÉ demande si nous sommes satisfaits par notre prestataire actuel.

M. Le Maire indique qu'il correspond bien à notre demande. Il a d'ailleurs été pris par les communes alentours.

REPARATION DES ROUTES :

Lancement, rue de Normandie d'une réparation ainsi que d'une campagne de rebouchage.

CITY PARK :

Les discussions commencent à être positive. Toujours pas de réponse mais plutôt bien parti.

HELIFIRST :

Une réunion avait lieu aujourd'hui mais le Maire n'a pas pu y assister. Il attend le retour des autres maires. Le sénateur Daniel FARGEOT doit saisir le ministre. Le Maire précise que les maires boycottent les réunions de trajectoires des hélicoptères car ils estiment ne pas avoir à donner leur avis sur les trajectoires puisqu'ils sont contre la venue de l'entreprise.

Mme FESSY demande s'il y a une interdiction en rapport avec le bruit. Niveau décibels : Aéroport De Paris (ADP) n'a pas besoin d'autorisation préfectorale.

RONDINS DE BOIS

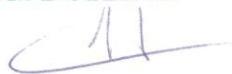
Il faudra réparer les rondins de bois le long de la route de Grisy. M. Le Maire a déjà demandé un devis mais souhaite demander au Département de faire les réparations de l'installation faite il y a une quinzaine d'années. Un devis d'environ 15 000 € a été présenté. Ce qui est en cohérence avec les travaux à faire. Le sujet est à étudier en fonction de la durabilité. M. PELLÉ indique qu'un mur en pierre avait été choisi.

L'ordre du jour est épousé, le CM est clos à 21h39.

Epiais-Rhus, le 10 avril 2025

Signatures :

Secrétaire de séance,
Silvia DURAND



Le Maire,
Brahim MOHA

